me du Christ ; *nec est qui se abscondat à calore ejus.* (Ps. 18).

» Et sera notre présente lettre lue dans toutes les églises et chapelles publiques de notre diocèse, à la messe solennelle du jour de la fête de Noël.

✠ FRANÇOIS-EDOUARD,
» *Archevêque de Cambrai.* »

Cambrai, le 18 décembre 1887.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Nous avons dernièrement annoncé le dépôt à la Chambre des députés — de Belgique — d'un projet de loi sur les *mœurs* et les cabarets : quand donc s'en occupera-t-on à Paris ?

En attendant, nous croyons devoir rappeler ce qui s'est dit à ce sujet, au Conseil d'arrondissement de Lille et au Conseil général du Nord, dans la session d'août 1885.

1° Conseil d'arrondissement :

M. Mêtérié, inspecteur des enfants assistés, s'exprime ainsi dans son rapport :

« Le nombre des enfants restant inscrits aux secours temporaires, à la date du 31 décembre 1885, est de 809 pour l'arrondissement de Lille.

» Les demandes de cette nature deviennent de plus en plus nombreuses et l'administration a dû rejeter, en 1885, 268 demandes émanant de filles-mères, habitant l'arrondissement, filles-mères récidivistes, d'inconduite notoire, vivant en concubinage, etc. Accorder des secours mensuels à des personnes vivant dans ces conditions, est vraiment impossible ; cette marque d'excessive indulgence *produirait un très fâcheux effet dans le public, et particulièrement parmi les familles indigentes et honnêtes, qui, inscrites au bureau de bienfaisance, sont loin de pouvoir obtenir des subsides aussi importants pour élever leurs enfants légitimes.* »

Nous ne pouvons que féliciter M. l'inspecteur des enfants assistés de condamner, aussi nettement, cette prime au vice, qui envahit nos mœurs et nos administrations de bienfaisance, comme la pitié pour les assassins domine souvent dans nos juges.

Mais laissons parler M. Tribourdeaux, rapporteur, conseiller d'arrondissement très radical de Lille.

« Comme l'année dernière, j'appellerai l'attention de l'administration sur la situation signalée, dans le rapport de M. l'inspecteur, et *qu'il faut attribuer surtout à la trop grande tolérance d'établissements, portant enseigne de cafés ou cabarets,* mais qui ne sont, en somme, que des *maisons de débauche, ou l'on attire des jeunes filles le plus souvent mineures,* qui tombent dans le vice pour satisfaire la cupidité des chefs d'établissements. Et, *fait très regrettable à constater, c'est que le plus souvent la police ferme les yeux sur cette dépravation de la jeunesse.*

« Je sais que l'Administration supérieure n'est pas suffisamment armée, pour réprimer ces abus très graves à la morale publique ; mais j'espère quelle signalera aux pouvoirs publics la nécessité d'une *reforme à la loi, sur* l'ouverture des débits de boissons, car, si la situation actuelle se prolongeait, elle amènerait, certainement, la démoralisation chez nos braves populations ouvrières. »

Nous pourrions ajouter, tout de suite, que ces *chefs d'établissements* ne se contentent pas d'attirer les jeunes, mais qu'ils ont des raccoleurs chargés d'amener la clientèle. Nous y reviendrons une autre fois, si nos confrères veulent se joindre à nous, pour engager une campagne contre la démoralisation.

M. le Préfet, dans son rapport de l'année courante, nous dit bien que le nombre des enfants abandonnés s'est élevé de 338 en 1881 à 516 en 1886, et le chiffre des demandes de secours temporaires de 427 à 799, dont 388 ont été *refusées* : mais il passe sous silence les justes observations de M. Tribourdeaux, appuyées par le Conseil d'arrondissement.

Pourquoi ?

La surtaxe sur le vin à l'octroi de Roubaix. — *L'Officiel* publie ce décret :

« Le Président de la République française,

» Sur le rapport du président du conseil, ministre des finances,

» Vu les délibérations du conseil municipal de Roubaix, en date des 1er et 9 avril 1887, relatives à *l'octroi de cette commune ;*

» Vu l'avis de la commission départementale du Nord, en date du 1er juin 1887 ;

» Vu l'ordonnance du 9 décembre 1814 ;

» Vu la loi du 28 avril 1816 ;

» Vu la loi du 31 décembre 1873 ;

» Vu la loi du 19 juillet 1880 ;

» Vu la loi du 9 décembre 1882 ;

» Vu la loi du 5 avril 1884 ;

» Vu la loi du 21 décembre 1887;

» Vu les observations du ministre de l'intérieur ;

Les sections de l'intérieur et des finances du conseil d'Etat entendues,

« Décrète :

» Art. 1er. — Est autorisée la prorogation, jusqu'au 31 mars 1888 inclusivement, de la surtaxe de trois francs (3 fr.) par hectolitre de vin, perçue actuellement à l'octroi de Roubaix (département du Nord), en vertu de la loi du 29 décembre 1882.

» Cette surtaxe est indépendante du droit de 4 fr. 80 qui peut être perçu à titre de taxe principale sur la même boisson.

» Art. 2. — La surtaxe autorisée par l'article qui précède sera spécialement affectée au service de la dette municipale.

» L'administration locale sera tenue de justifier au préfet de l'emploi du produit de cette surtaxe.

» Art. 3. — Le président du conseil, ministre des finances, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois.*

» Fait à Paris, le 24 décembre 1887.

» CARNOT.

» Par le président de la République :

» *Le Président du Conseil, ministre des finances,*

» P. TIRARD. »

Le jour de Noël a été favorisé par un temps splendide.

Les messes de minuit, qui ont été célébrées, dans plusieurs chapelles de Roubaix, ont été suivies par un grand nombre de fidèles.

Aux offices du jour, célébrés en grande pompe dans nos églises, il y a eu aussi une affluence considérable.

Les communions ont été très nombreuses.

On remarque en ce moment, à la vitrine de M. Louis Rohart, encadreur, Grande-Rue, un joli portrait au pastel, dû au talent de notre concitoyen M. Krabansky.

Un noyé. — Depuis huit jours, Charles Duquesnoy, habitant à l'estaminet du Repos des Pêcheurs, au *Beau Chêne,* n'avait pas reparu chez lui.

On l'avait vu ivre, dans la soirée du dimanche, et, depuis lors, on n'en avait reçu aucune nouvelle.

Son corps vient d'être repêché en amont du pont du Beau-Chêne.

Duquesnoy a été, il n'y a pas de doute, victime d'un accident.

Un sauvetage. — M. Plachy, garde-champêtre passait, samedi, vers six heures et demie, sur le pont de la Vigne, quand il entendit des cris : « Au secours ».

Les cris venaient du canal. M. Plachy courut dans cette direction et aperçut, à fleur d'eau, un homme qui se débattait; le bord du canal était bétonné à cet endroit, et le malheureux devait périr infailliblement.

M. Plachy avait une corde en poche : il la noua à sa canne et la jeta à l'inconnu qui réussit à s'y accrocher.

Alors, avec l'aide de trois personnes de Wattrelos, qui venaient d'accourir, MM. J.-B. Favorelle, Alfred Duvillers, et Gustave Vandercueille, M. Plachy ramena le corps sur la berge.

C'était un certain Hippolyte Toussaint, de la rue Bernard.

On reussit, à force de soins, à le ramener à la vie : il fut transporté à l'estaminet Cottenier, et put bientôt s'en retourner chez lui.

Une affaire de mœurs. — M. Descarpentries, commissaire de police, vient d'ouvrir une enquête sur des faits reprochés à un cabaretier de la rue de l'Espérance, fortement soupçonné d'excitation de mineures à la débauche. L'enquête a déjà établi que les époux X... avaient pris à leur service une jeune fille de Wattrelos, O..., qu'ils livraient à des individus. Cette pauvre fille a dénoncé les proxénètes. Il est probable que le cabaret sera fermé par ordre de l'autorité.

Recensement des pigeons-voyageurs. — Le maire de la ville de Roubaix rappelle aux amateurs et aux présidents de sociétés colombophiles qu'ils doivent faire à la Mairie, avant le 1er janvier prochain, la déclaration de leurs pigeons-voyageurs.

Les propriétaires qui négligeront de remplir cette formalité seront contraints conformément à l'article 2 du décret du 15 septembre 1885, relatif au recensement des pigeons-voyageurs.

Chronique colombophile. — Les expositions du cercle *Union* continuent d'attirer tous les dimanches beaucoup de curieux; le second pigeonnier de M. H. Salembier, a été très apprécié dimanche dernier, et tous les amateurs ont été unanimes a reconnaître que ce pigeonnier tient le premier rang dans notre ville, pour ne pas dire dans toute la France.

M. Courouble avait exposé également, quelques sujets très remarquables ; il est hors de doute que cet amateur, quoique au début du sport sera avant peu de temps classé parmi les meilleurs.

Aujourd'hui 25 décembre, exposition des pigeonniers de MM. J. B. Niffle et Gustave Browaeys.

Cette journée sera certainement l'une des plus belles de la saison pour tous ceux qui s'intéressent aux concours colombophiles. MM. Niffle et Gustave Browaeys sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de rappeler les grands exploits de leur carrière colombophile. Disons seulement, à titre de souvenir, que le premier enlevait, l'année dernière, le 1er prix d'excellence à l'exposition générale et que le second, fut presque mis hors concours dans une localité voisine, à la suite de succès répétés et magnifiques.

Cartes de visites pour nouvel an, ivoire, bristol deuil, imprimerie du *Journal de Roubaix* voir prix 4e page.

Afin d'éviter tout dérangement aux abonnés ou lecteurs éloignés, nous remettons, aux porteurs du *Journal de Roubaix,* des bons de commande qu'on est prié de remplir. Les mêmes porteurs déposeront les cartes de visites chez les personnes qui les auront commandées.

Lilas blancs. — On trouvera à l'établissement *horticole de M. J.-B. Willem,* père, aux Trois-Ponts, pendant toute la saison d'hiver, un grand assortiment de lilas blancs et de fleurs variées à des prix modérés.

Arrivage d'aujourd'hui à l'*Huîtrière,* 4, rue de la Gare. — Zelandes royales, 2 fr. 50; moyennes, 1 fr. 60; Marennes vertes extra, 2 fr. 50; belles, 1 fr. 50; Ostende fines, 2 fr. 75; Armoricaines, 1 fr. la douzaine. 30805—16173

RÉUNIONS & CONVOCATIONS

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de physique et de chimie, rue du Collège. *Professeur :* M. A. Beghin. — Cours de physique, lundi 26 décembre, à 8 h. du soir. — Acousique.

Cours de chimie, jeudi 29 décembre, à 8 h. du soir. — Acide fluochydrique, gravure sur verre. Acide chlorhydrique, bromhydrique, iodhydrique.

TOURCOING

A la suite du congrès opportuno-radical, réuni pour le choix à faire des candidats à l'élection sénatoriale, le *Journal de Tourcoing* avait inséré une note, reprochant aux délégués tourquennois de n'avoir pas suivi leur chef de file, M. Dron, en votant pour M. Géry Legrand.

Voilà la lettre que notre confrère a reçue et qu'il a publié dans son numéro de samedi matin.

Nous le reproduisons à titre de document, sans avoir à entrer dans le vif de la querelle :

« Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal de Tourcoing,*

» Dans le numéro du 23 décembre, vous insérez sous le titre « Un incident au Congrès », un article, dans lequel vous nous mettez en cause en suspectant notre loyauté.

» Nous ne faisons aucun mystère de notre vote au congrès ; au premier comme au second tour, nous avons voté pour *M. Achille Scrépel,* et si vous vous étiez donné la peine de vous renseigner avant de nous attaquer avec tant de légèreté vous auriez su qu'aucun de nous n'a pris part à la réunion préparatoire qui a eu lieu le mercredi, à onze heures du matin, à l'Hôtel de Ville de Lille, sous les auspices de l'administration municipale. Nous n'avons donc pu prendre aucun engagement et nous n'avons donné mission à personne d'en prendre pour nous.

» Cette réunion préparatoire devait avoir lieu à une heure ; pour un motif que nous ignorons, cette heure a été changée et les convocations nous sont parvenues trop tard pour que nous puissions arriver à Lille à onze heures.

» Nous devons aussi ajouter que parmi les soussignés, MM. Tack et Cyrille Desbouvries, qui avaient été choisis aussi par les 21 délégués de Tourcoing pour les représenter au Congrès, n'ont pas reçu de convocations pour la réunion préparatoire ; leurs noms figuraient cependant sur la liste adressée par M. Tack à l'honorable M. Rigaut.

» Vous voyez donc que notre conduite a été des plus correctes et nous comptons sur votre impartialité pour insérer la présente rectification dans votre plus prochain numéro.

» Quant à l'engagement qui aurait été pris par M. Dron dans la réunion préparatoire du matin, mieux *renseigné,* vous auriez su également que M. Dron, pas plus que nous, n'a assisté à cette réunion : il ne peut que regretter l'usage que vous faites d'une conversation particulière qu'il a pu avoir avec un de ses amis de Lille.

» Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de notre meilleure considération.

» F. Lehoucq. Sasselange, Glorieux, Tack Fremeaux, Desbouvries.

» Tourcoing, le 23 décembre 1887. »

La fête de Noël a été célébrée ici, avec toute la solennité que comporte cette belle et poétique fête de notre religion. Dans toutes les paroisses; les offices ont été suivis par une foule de fidèles et, comme il arrive en semblables circonstances, nos vastes églises se trouvaient trop étroites.

Un dernier écho de la Sainte-Cécile. — L'*Harmonie tourquennoise* a fêté, dimanche dernier, sa patronne. La Société a fait, pendant la messe paroissiale, en l'église du Sacré-Cœur, une fort belle exécution de deux morceaux de son répertoire : une fantaisie sur la *Juive* et l'ouverture des *Diamants de la Couronne*.

Le soir, un banquet, très bien servi, réunissait au local de l'*Harmonie Tourquennoise,* tous les sociétaires et plusieurs invités. La plus franche gaieté n'a cessé de régner, pendant le repas, et des toasts chaleureux ont été portés au directeur M. Mayer, au sous-chef M. Vidrequin et aux invités. La fête s'est prolongée assez tard dans la soirée.

Un commencement d'incendie s'est déclaré, lundi vers 8 heures du matin, dans les magasins de M. Anselme Delplanque, négociant en déchets, impasse du Lac.

On présume que le foyer du bureau, trop activé, aura enflammé une cloison en tapisserie. Les pompiers du poste, accourus à la première alerte, se sont rendus promptement maîtres du feu. Les dégâts sont évalués à 8 ou 900 francs ; ils sont couverts par la compagnie d'*Assurances générales.*

Une distribution de draps de lit a été faite, lundi après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, aux ménages ouvriers, qui se sont le plus distingués par la bonne tenue de leurs habitations.

Cette distribution a eu lieu en présence de la commission spéciale, composée de MM. Louis Faveur, Dron, Louis Duhamel, Pierre Montagne, Honoré D'Halluin, Désiré Debaene et Jubain, sous la présidence de M. Lehoucq, adjoint.

Affaire de mœurs. — Un ouvrier menuisier de la rue de la Haute-Vie, P. T..., a été arrêté dimanche, sous l'inculpation d'attentat aux mœurs, commis sur la personne d'une jeune fille qui habitait chez lui à titre de locataire. La victime de cet attentat s'est blessée, en voulant échapper par la fuite aux sollicitations trop pressantes de ce don Juan marié et père de famille.

Un pick-pocket en jupon. — Depuis quelque temps déjà, la police avait reçu de nombreuses plaintes, à propos de disparitions de porte-monnaies les jours de marché. Quelques-unes de ces bourses étaient assez abondamment garnies. On exerçait une *surveillance* vigoureuse, afin de mettre la main sur le vigoureux filou.

Lundi matin, l'agent de sûreté Castelain, remarqua les allures suspectes d'une femme qu'il crut reconnaître pour une voleuse de profession. Il ne s'était pas trompé, et il constata bientôt que ce pick-pocket en jupon, exerçait sa peu louable industrie au détriment des personnes occupées à faire leurs achats.

Elle avait enlevé un porte-monnaie mais n'avait pas eu le temps de le dégarnir, afin de débarrasser d'un objet compromettant : Conduite au poste et fouillée, la voleuse fut trouvée nantie du porte-monnaie, qui a été immédiatement reconnu par sa propriétaire.

Cette femme, Mathilde Hogghe, femme Jules Nollet, repasseuse, demeurant à Mont-à-Leux a été expulsée de France, à la suite de condamnations pour vols, dans les mêmes circonstances, c'est là une bonne prise qui fait honneur à la sagacité de l'agent Castelain.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

LILLE

L'exposition de 1889. — M. le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Nord :

1° Sous comité de l'arrondissement de Lille : MM. Facq Durdan, fabricant de meubles à Lille ; Moy, doyen de la faculté des lettres, a Lille.

2° Sous comité de l'arrondissement de Cambrai : M. Jacquemart (Evariste), ancien chef d'institution, à Cambrai.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Douai : M. Couat, recteur de l'académie de Douai, en remplacement de M. Nolen, démissionnaire.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Dunkerque : M. Terquem (Paul) ancien professeur d'hydrographie, ancien adjoint au maire de Dunkerque.

L' « Officiel » annonce la prorogation, jusqu'au 31 mars 1888, des surtaxes actuellement perçus sur les boissons à l'octroi urbain de Lille.

« Le Nord ». — M. J. Paul Geoffroy nous informe qu'un accident imprévu l'oblige à retarder l'apparition de son journal.

Le Nord ne paraîtra que le samedi 31 courant.

Outrages à un huissier. — Vendredi après-midi, un huissier Me Gottrand, se présentait pour signifier un exploit chez Mlle Henriette Robinson, professeur de piano, boulevard Montebello, 12. Mais, celle-ci ne voit pas, paraît-il les *officiers ministériels* avec le même plaisir que les recevait la douce Isabelle des *Plaideurs.* Aussi, elle accueillit plus que froidement Me Gottrand et lui ferma la porte au nez.

L'huissier ne se découragea pas et se rendit au commissariat de police du 5e arrondissement, d'où il ramena M. Desbant, qui, ceint de son écharpe, fit ouvrir la porte par un serrurier. Mais, pendant qu'on procédait à cette opération, l'aimable demoiselle Robinson avait ouvert la fenêtre de sa chambre, d'où elle déversait sur le magistrat et l'officier ministériel un torrent d'injures qui n'avaient rien à envier aux plus naturalistes philippiques.

En présence de cette attitude, M. Desbant a fait conduire Mlle Robinson à la maison d'arrêt. La musique adoucit les mœurs, dit la sagesse des nations.

Vol de 4.000 francs. — Jeudi dernier, on remarquait fort au buffet de la gare d'Aulnoye deux individus, habillés correctement, attablés autour d'un tapis vert et jouant aux cartes avec un enjeu de quatre mille fr. La partie allait être finie quand l'un des joueurs souleva une discussion sans aucun motif, puis enleva prestement les 4.000 fr. qui se trouvaient sur la table et se sauva à toutes jambes. M. le chef de gare, aussitôt prévenu, mit à la poursuite de cet individu plusieurs de ses employés, qui furent assez heureux pour le retrouver et l'arrêter. Il a déclaré se nommer Louis-Victor Hebert, âgé de 26 ans, soldeur à Genève (Suisse). Il a été écroué le même jour à la maison d'arrêt d'Avesnes.

EN ALLEZ-VOUS

Allons, poudre de riz, votre règne est passé !
Nous donnons à la peau la fraîcheur naturelle,
Nous sommes l'élixir aimé par toute belle,
Nous sommes le Savon du Congo parfumé.
16193d VAISSIER frères, Roubaix-Paris.

LE DINER DE « LA BETTERAVE »

Le cinquième banquet de l'association amicale des Enfants du Nord et du Pas-de Calais a eu lieu hier soir, au Grand-Véfour, sous la présidence de son fondateur, M. François de Bus, ancien magistrat.

Etaient présents : MM. Bresselle et Boucher-Cadart, présidents de chambre à la Cour de Paris; Paul Dislère, conseiller d'Etat; Jules Moleux, juge au tribunal de la Seine; Jacques, président du conseil général de la Seine; Henri Parent, architecte; Weert, Dutoit, Sain, Gremain, etc., etc., artistes-peintres; Frétin, manufacturier; Mortreux, fabricant de faïences d'art; Pontsevrez, Isambard, Hustin, Léon Chotteau, Georges Mazinghien, Fernand Lefranc, Anache, etc., etc., hommes de lettres;

Léon Francq, ingénieur lauréat de l'Institut; Baratte, Basquin, Robaut, etc., etc., avocats; Charpentier, compositeur de musique, grand prix de Rome; Léon Richet, artiste peintre; Emile Becquart, ancien magistrat; Guilbert, notaire; honoraire; Priem, agrégé de l'Université; Cordonnier, Lemaire, etc., etc, statuaires; Auguste Izambart, négociant; Baelen, du ministère des travaux publics; Dendeleux; Bertin, avocat; Hattu, avocat; Vincent, chef de division honoraire, etc., etc.

S'étaient excusés : MM. Le Gavrian, Dejardin, Léon Renard, de Martimprey, etc., etc., députés du Nord. — Ch. Lalon, directeur de la *France* ; Victor de Swrate, trésorier-payeur général ; Hippolyte Verly, directeur de l'*Echo du Nord* ; Ch. Simon, directeur du *Petit Nord* ; baron de Fourment, maire de Frévent ; Ladureau : de Clebsartel : Joseph Carlier, statuaire ; Goffart, peintre, etc., etc.

Après un toast très applaudi du président, le dîner a été suivi d'une soirée musicale et littéraire.

Mesdames Léon Richet et Menjaud, deux pianistes *di primo cartello ;* Mlle Jeanne Duhamel et Albert Duhamel ; M. Menjaud, chanteur comique; MM. Georges Nazim, Pontsevrez, Izambard, Lefranc, Anache, etc., etc., se sont fait entendre successivement.

Le baryton Lauwers a chanté avec un brio et une chaleur merveilleux un air de *Carmen* et de *Didon,* composé par M. Gustave Charpentier, le jeune prix de Rome. Mais le clou de la soirée a été la première apparition dans la capitale du fameux chansonnier tourquennois, Jules Watteuw, qui était débarqué le matin même à Paris avec sa *Brouette* pleine de chansonnettes et de monologues de sa composition.

On s'est séparé vers deux heures en se donnant rendez-vous à la fin de janvier.

Disons en terminant que l'association amicale des Enfants du Nord et du Pas-de-Calais, fondée il y a six mois à peine par M. François De Bus, ancien magistrat, qui compte aujourd'hui plusieurs centaines d'adhérents. C'est un succès sans précédent.

CONCERTS ET SPECTACLES

Mélomanes roubaisiens. — Une soirée bachique sera offerte, le lundi 26 décembre, à sept heures et demie, par les *Mélomanes Roubaisiens,* avec le bienveillant concours du *Bohême Club,* a ses membres honoraires. Voici le programme :

Première partie : 1. *Guillaume Tell,* ouverture, Bohême-Club ; 2. *Marche indienne,* i.l. ; 3. *Jalousie d'Orosmane,* M. Mermase ; 4. Mélodie pour clarinette, M. Labitte, directeur; 5. Romance, M. Leclercq; 6. Le *Masque de fer,* M. Dérick ; 7. Chansonnette, X.

Deuxième partie : 1. *Barcarolle,* chœur, *Mélomanes Roubaisiens;* 2. Romance pour basse, M. Béghin; 3. *Aleluia d'Amour,* M. Detemmermann; 4. *La Charité,* M. Mermase; 5. *Le Repentir,* M. Kruse; 6. *Amour et Crainte,* M. Vernier; 7. Chansonnettes, X.

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. HEDDE

Audience du samedi 24 décembre 1887

Escroquerie. — La femme Cohidon Philomène, dont nous avons raconté hier l'escroquerie a été condamnée à trois mois d'emprisonnement. Elle n'est donc pas reléguée, car elle n'eut encouru la relégation que si elle avait eu une peine supérieure à trois mois.

Le tribunal a tenu compte de la situation spéciale, dans laquelle se seraient trouvés les six enfants séparés de leur mère.

Croix. — Marie Dubus, de Croix, ignore la différence, essentielle pourtant, du contrat de louage et du contrat de vente. Que voulez-vous, elle n'a pas fait son droit.

Cette ignorance a eu pour effet de lui faire commettre un délit. Elle a quitté son logement en emportant les meubles qui le garnissaient et qui lui étaient seulement loués. Le tribunal la condamne à six mois.

MAITRE CARRÉ.

PETITE CORRESPONDANCE

A un lecteur assidu de Croix. — La question est singulière et nous voudrions savoir qui nous l'adresse avant d'y répondre.

NORD

Un bâtelier de Dunkerque, jugé à Metz. — On écrit de Metz, 24 décembre :

« Un jugement intéressant a été rendu ce matin par le tribunal des échevins. Deux bateliers, Eugène Van Steen, de Stekennel (Belgique), et Henri Trehaut, de Dunkerque (France), qui avaient amené, il y a un mois, une cargaison de blé d'Amérique pour le compte de M. Tillement, meunier à Metz, ont poussé, le 23 novembre dernier, le cri : Vive la France ! De plus, l'un d'eux, — on n'a pu établir lequel, — a crié : A bas la Prusse !

» A l'audience, les deux prévenus ont nié le délit mis à leur charge et déclaré qu'ils s'étaient amusés *simplement à crier :* « Vive la France et les pommes de terre frites ! » propos qui n'a rien de subversif.

» L'acte d'accusation n'invoquant d'ailleurs pas l'article 8 de la loi du 25 mars 1822 (cris séditieux), mais bien, conformément à l'arrêt rendu récemment par la cour suprême de Leipzig, déclarant que l'article précité n'est plus en vigueur l'article 360 du code pénal allemand, relatif au désordre grave.

» Le tribunal, toutefois, n'a même pas recouru à l'application de cet article ; n'ayant pu se convaincre de la culpabilité de l'acte incriminé, il a prononcé l'acquittement des deux prévenus, qui pourront maintenant avec leur bâteau resté en détresse, reprendre la route d'Anvers.

Un vol de 14.000 francs. — On a amené hier, à la maison d'arrêt, Narcisse Desreumaux, 32 ans, journalier à Gruzon, inculpé d'un vol de 14.000 francs commis en février dernier, au préjudice d'un cultivateur de Forest, près d'Ascq.

Le vol commis, les soupçons s'étaient portés sur Desreumaux, mais il avait passé la frontière. Il a eu l'imprudence de venir se promener, avant-hier, dans le pays, et c'est ainsi qu'il s'est fait pincer.

BELGIQUE

Tous les membres de la droite parlementaire ont signé une adresse à Léon XIII, à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

ETAT-CIVIL. *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 24 décembre.* — Laure Decock, rue Franklin, 101. — Marie Couque, rue de la Perche, 37. — Georges Massez, rue de Barbieux, 38 — Gabriel Pruvost, rue des Arts, 132. — Pauline Patrolin, rue d'Italie, maisons Vanderzeele. — Georges Wallez, rue de Naples. 5 — *Mariage* — Napoléon Barbi ux, 22 ans, tisserand, rue de l'Espérance, 51, et Marie Delesalle, 21 ans, soigneuse, rue de Tournai, maisons Bayart, 1. — *Déclarations de décès du 24 décembre.* — Léonie Rogez, 1 an, rue de Mons, maisons Fremaux. — Adolphine Allard, 1 mois, rue de l'Epeule, 177. — Jean Vandeportael, 84 ans, sans profession, à l'Hospice-Civil. — Delplanque, présenté sans vie, rue de Soubise, 40. — Elise Debled, 29 ans, ménagère, rue de Soubise, 40. — Mahieu, présenté, rue Rollin, 22. — Engelbert Bouquet, 64 ans, aiguiseur, rue des Longues-Haies, cour Caquant, 7. — Joseph Vankerkoven, 9 ans, rue du Fresnoy, cour cour Hospied, 3 — Deleu, présenté sans vie, boulevard Dhalluin, 7, maisons Rogier.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 24 décembre* — Jules Farvacque, au Brun Pain — Adèle Deschamps, rue Fin de la Guerre. — Fernand Vanoye, rue Winoc-Chocquel. — Eugène Leman, rue des Phalempins. — Blanche Catry, rue du Calvaire — *Déclarations de décès du 23 décembre* — Pierre Desoubrie, 58 ans 11 mois, menuisier, rue de la Blanche-Porte. — Jeanne Couvreur, 2 jours, ruelle Codron. — Pierre Haquette, 72 ans 5 mois, sans profession, Hospice Général.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 16 au 23 décembre.* — Henri Lefebvre, le Blaton.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille CATTEAU-DESCHAMPS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Angèle-Hortense DESCHAMPS, décédée à Roubaix, le 25 décembre 1887, dans sa 24e année administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 27 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 28 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Maurice, 4.

Les amis et connaissances de la famille DELCOURT-COUTSIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Thérèse COUTSIER, décédée à Roubaix, le 25 décembre 1887, à l'âge de 72 ans et 3 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 27 courant, à 8 heures, en l'église Notre Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Naples.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Croix, le mercredi 28 décembre 1887, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Augustin VERSCHELDE, pieusement décédé à Roubaix, le 20 novembre 1887, dans sa 51e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

VARIÉTÉS

L'ORPHELIN DU MONTÉNEGRO

RÉCIT DE NOEL

En 18***, — j'ai oublié la date, — nous avions quitté l'Adriatique et pris nos quartiers d'hiver dans un village du Monténégro.

Le Monténégro est un petit pays pittoresque et sauvage, avec des montagnes couronnées de neige, des vallées étroites encombrées d'arbres et de rochers, de chèvres et de brigands... Mais ce qui distingue si complètement ce coin de terre des contrées voisines, c'est le caractère belliqueux des habitants toujours en armes, toujours prêts à mourir pour la défense de leur indépendance. Ils aiment leur liberté d'un amour violent, farouche; et vivent fièrement sous leurs toits de chaume satisfaits de leur pauvreté tant qu'un pistolet brille à leur ceinture, tant que des cartouches sonnent dans leurs gibernes !

Impétueux, insoumis, batailleurs, ils se rendent justice eux-mêmes et vengent souvent d'une manière féroce la moindre injure (1).

J'habitais depuis un mois chez un fermier monténégrin, lorsque je fus témoin du drame que je vais vous rapporter. Une après-midi, que je travaillais dans ma chambrette, des vociférations m'attirèrent au dehors. Je sortis à la hâte et je m'arrêtai stupéfait devant un tableau lugubre et inattendu.

Une vingtaine de guerriers discutaient avec animation devant la maison, et un homme, que je reconnus aussitôt pour celui qui me donnait l'hospitalité, gisait, le crâne fendu, sur l'herbe durcie par la gelée.

Blême, maculée de sang, sa femme se tenait debout devant lui ; elle étouffait, avec le mâle courage de la race, des cris de désespoir, et la main tendue, avec un geste empreint d'autorité et de supplication, montrait le cadavre à son fils, un enfant de douze ans à peine.

« Jure, Monaco, disait-elle, jure de poursuivre partout l'assassin. — Tu connais déjà les antiques coutumes de la nation, le droit de punir t'appartient.

Et lui, le pauvret, avant de prononcer la terrible vendetta, serment de mort dont rien jusqu'à ce jour ne délie un Monténégrin, suppliait les amis présents de l'aider sur l'heure à poursuivre le meurtrier.

« Tu ignores, répondit un chef, que la veille de Noël est l'unique jour de l'année où les représailles sont défendues.

— Soit ! riposta Marco en relevant sa tête blonde, l'avenir est à moi... Je grandirai, j'attendrai d'avoir le bras et la force d'un homme ; — que personne ne touche au coupable, je me le réserve...

D'un geste rapide il s'empara du poignard de la victime, le trempa dans le sang et le brandit dans la direction de la montagne Noire que le soleil couchant incendiait de ses derniers rayons.

* * *

Le père de Monaco avait succombé dans une de ces querelles si fréquentes là-bas. Il s'agissait seulement d'un lopin de terre; seulement, avec le caractère irascible des Monténégrins, il n'y a pas de discorde puérile. Le plus ardent, aveuglé par la colère, frappa l'autre, effrayé ensuite de son action il s'enfuit vers quelque retraite inaccessible.

J'aimais Marco. Pour l'arracher à ces lieux sinistres, je proposai à sa mère de l'emmener dans mes voyages, et la malheureuse, déjà blessée au cœur, y consentit après quelques hésitations. Elle songeait d'ailleurs que sa vie à elle était bien dure, son pain bien noir, sa cabane bien sombre, et que Marco, avide d'espace et de mouvement, ferait une magnifique promenade sur la mer bleue, et lui reviendrait au printemps suivant.

Le jour de Noël, à l'aube, nous quittions la côte.

Trois mois après la mère de Marco mourut, et le petit Monténégrin resta seul au monde.

— Reste, répliquai-je, tu deviendras un marin français.

Le traité conclu, nous fîmes deux fois le tour du monde ; six années s'écoulèrent comme un rêve, et l'an dernier, en relâchant à Scutari, Marco me demanda à revoir le Monténégro.

L'hiver était venu, et nous retrouvions les chaumières aussi tristes, les chemins aussi effondrés que lors de mon premier séjour.

« Quelle fantaisie de m'entraîner ici. Marco, remarquai-je avec humeur au moment où, à la brume, nous pénétrions dans le village.

« Rien n'efface le souvenir de la terre natale, dit-il gravement ; puis, j'ai un devoir à remplir.

— Un devoir ? Lequel ?

— Et la vendetta donc !

— Comment ! tu n'as pas oublié cette folie ?

— Non certes.

— Tu déraisonnes, c'est insensé ! criai-je avec colère ! Ces éternelles rancunes sont tout au plus bonnes pour tes compatriotes, des sauvages, des êtres ignorants ; mais toi, Marco, toi que j'ai élevé, instruit...

— Silence ! interrompit-il, c'est ici !

Et du doigt il désignait une demeure spacieuse et propre d'où s'échappaient les accords d'une guitare.

Protégés par un rideau de genévriers, nous pouvions nous approcher des fenêtres basses et apercevoir l'intérieur de la pièce malgré la buée des vitres.

— « Regardez, me dit amèrement Marco, voici le meurtrier de mon père. Il a prospéré lui, il a une famille, ses enfants l'entourent, ses petits enfants jouent à ses pieds... Il est riche, paisible, honoré peut-être ! Et *moi,* que me reste-t-il ? Ni parents, ni foyer, ni patrie... Ah ! reprit-il avec une rage subite comme si le sang de ses aïeux eut protesté contre sa longue patience, à mon tour de tuer, à mon tour de faire pleurer...

Il s'arrêta.

Quelqu'un, dont nous ne distinguions pas les traits, commandait le silence et parlait tout haut dans la chambre.

— « Mes amis, disait une voix dans cette langue serbe si mélodieuse et si sonore, avant de commencer nos jouissances il faut prier... prier pour un coupable que je ne dois pas vous nommer, prier pour un mort que vous n'avez pas connu, prier aussi pour un pauvre orphelin.

Mon compagnon tressaillit de tous ses membres.

La guitare jouait en sourdine un air du pays, les femmes inclinaient la tête, et tous les assistants, d'un même élan, prononçaient le nom de Marco et celui de son père.

Ce tribut payé au passé, les enfants se précipitaient vers une porte qui, brusquement ouverte, laissait voir le traditionnel sapin de Noël enguirlandé de rubans et éclairé par une profusion de petits cierges.

A cet aspect, Marco recula avec un cri étouffé.

Puis, cédant à je ne sais quelle suggestion infernale, il bondit à l'intérieur et se trouva au milieu de ses ennemis avant que je n'aie pu le prévenir ni le deviner.

A son aspect, un vieillard s'affaissa sur un siége et quelques hommes cherchèrent leurs armes.

Les bras croisés, le regard brillant de fièvre, Marco, superbe d'audace, s'approcha lentement du meurtrier.

Celui-ci se redressa par un suprême effort en balbutiant :

« C'est justice ! » je savais bien que pour un Monténégrin, il n'y a rien au-dessus de la vendetta.

— Tu te trompes, répliqua Marco avec douceur, il y a plus et mieux que la vengeance.

— Quoi donc ?

— Il y a le pardon... Relève-toi ; je venais pour te faire expier un crime, mais c'est Noël demain, et Noël t'absout.

MARIE DE BESNERAY.

(1) Les Monténégrins se font un devoir rigoureux de la vengeance ; la vendetta, cette ancienne loi du talion : œil pour œil, dent pour dent, est encore pratiquée chez eux. (Extrait de Marnier).

Voir, à la 1re page, les autres dépêches et la dernière heure.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir. — Direction de Mme L. Deschamps. — Bureaux à 6 h. 0/0. — Rideau à 6 h. 1/2. — Lundi 26 décembre 1887 — Spectacle extraordinaire. — Succès ! succès ! 6e représentation du drame émouvant : LE PETIT JACQUES, drame à grand spectacle en cinq actes et neuf tableaux, par William Busnach, tiré du roman de Jules Claretie. La petite Louise Deschamps remplira le rôle du Petit Jacques. — Pour les débuts de M. Luciane, fort ténor. — Deuxième représentation de : BARBE BLEUE, opéra comique en 3 actes et 4 tableaux, par MM. H. Meilhac et H Halévy, musique de J. Offenbach. — Mlle Marie Deschamps remplira le rôle de Boulotte. — Ordre du spectacle : 1. Le Petit Jacques. — 2. Barbe Bleue. — Costumes nouveaux de la maison Créteur.

Prix des places : Loges de face, 3 fr. — Loges de côté, 2 fr. 50. — Stalles, 2 fr. — Parquet, 1 fr. 25. — 2e galerie, 1 fr. — Parterre, 0,75 c.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Bureaux à 6 h. 0/0. Rideau à 7 h. 0/0. — Lundi 26 décembre 1887. — Représentation extraordinaire. Avec le concours de M. Ariste, de la Comédie-Française. — Le dernier grand succès de Paris. — LE DRAME DES CHARMETTES, comédie-dramatique en 6 tableaux de M. Henri Demesse. — LA CONSIGNE EST DE RONFLES, comédie-vaudeville en 1 acte. — Entr'actes par l'orchestre. — Le spectacle sera terminé avant minuit.

AUX
Fabriques Parisiennes
16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16
ROUBAIX
MAISON A REMIREMONT (Vosges), Grande-Rue, 35
MAISON A PARIS, Rue de la Jussienne, 11

Grande spécialité de Blanc
TROUSSEAUX & LAYETTES
LINGE BRODÉ
et cousu à la main

OUVERTURE DE LA SAISON D'HIVER
Grande mise en vente de Modèles nouveaux, pour enfants, tels que :
ROBES, DOUILLETTES, TABLIERS
PELISSES & ROBES DE BAPTÊME, ETC.
RIDEAUX EN TOUS GENRES
CHOIX CONSIDÉRABLE
DE LINGERIE FINE
GRAND ASSORTIMENT DE
DRAPS & TAIES
brodés à la main
Bandes et Garnitures brodées sur toile
POUR CHEMISES
Dépôt de Toiles des Vosges
blanchies sur pré
en toutes largeurs, garanties à l'usage
PRIX EXCEPTIONNELS
CHIFFRES & BRODERIES A FAÇON
Maison reconnue depuis de longues années pour vendre le meilleur marché et entièrement de confiance.
Prix-fixe marqué en chiffres connus.
14625

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

10 centimes la Livraison
EN VENTE
à la librairie du « Journal de Roubaix »
LA
FRANCE JUIVE
ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

COUTEAUX
Grands Rayons de Coutellerie
Couteaux de table et de dessert, de tous genre et de tous styles, en os, ébène, buffle, corne blonde ivoire, nacre, etc.
CISEAUX
Choix considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturières, tailleurs, ciseaux pour magasins, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bouts ronds, etc., etc.
RASOIRS garantis français, anglais, belges, etc.
MAISON
BONNAVE-PECQUEUR
Rue Nain, 3, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX
COUTEAUX DE POCHE à une et plusieurs lames, coupe-cors, couteaux-poignards, couteaux de poche fins de tous modèles, etc.
Couperets pour échantillons
Réparations et repassage tous les jours.

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
DE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Spécialement :
Pavages, Sables et Graviers
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
Couvertures, zinguerie et plomberie
Réparations en tous genres.
Grande célérité 14247 3113

HERNIE cette terrible infirmité n'est plus incurable. 2 MÉDAILLES D'OR ont été décernées à M. RAMOGNINO, qui a obtenu des milliers de guérisons et qui, par humanité, envoie ses conseils gratuitement. *Preuves de Guérisons:* ont été guéris, Leroux, instituteur à Bourg-Baudoin, d'une hernie de 15 ans; Feraud, garde du pont de Cadenet, d'une de 16 ans; Barrière, rue Fort-Sanctuaire, 52, à Marseille, d'une de 8 ans; Brumpt, rue Marvate, 10, à Lyon, d'une de 34 ans; Pillet, forgeron, à Nieul-les-Saintes (Ch.-Inf.), d'une de 11 ans; Pigeaureaud, à la Giraudière (L.-et-Ch.) d'une de 15 ans, etc. — Ecrire à M. RAMOGNINO, Dr de l'Institut Humanitaire, à Marseille.
16005

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing

Cordonnerie, Nouveautés, Confections

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE EDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR CORDONNERIE, NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS, ETC.) 2

Au Mouton couronne, place de la Liberté, 1 et 3, et Grande-Rue, 58, Roubaix. Spécialité pour deuil, hautes nouveautés noires et couleurs pour robes et confections. Cretonnes et croisés pour ameublements, flanelle blanche et couleurs, draperies noires et couleurs, articles blancs. Confections pour dames et enfants, Soieries et velours noirs et couleurs. 526

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.